

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS133

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 15

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« un salarié élu non mandaté »

les mots :

« des salariés élus non mandatés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle